

COMMUNE DE SAINT-REMY
Canton de BOURG 2
Département de l'Ain

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mil vingt deux
le : **10 novembre à 19H00**
le Conseil Municipal de Saint-Rémy
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de Monsieur MALLET Christophe, Maire,

Date de convocation : 04 novembre 2022

Présents : Christophe MALLET, Jean-Michel CHEVAT, Gaëlle AUBERT, Sylvie LEBLANC, Loïc MOREL
DIT BEAUREGARD, Christophe LAURENSON, Christophe BLANC, Sylviane CHAPUIS, Hélène
CHEVALLIER, Gilles MENEGAUX, Françoise POTHIER, Aurélie DUCHATEAU, Patricia VALENTINO.

Absent avec pouvoir : Florian PUITIN donne pouvoir à Françoise POTHIER

Absent : Jean-Yves BARÉ

Secrétaire de séance : Gaëlle AUBERT

202211J

Objet : Révision des tarifs des concessions funéraires

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des différentes concessions et emplacements cinéraires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

Concession :

Concession nouvelle et renouvellement	15 ans	95 €
	30 ans	190 €
	50 ans	420 €

Columbarium :

		Case simple	Case double
Concession nouvelle et renouvellement	15 ans	460 €	570 €
	30 ans	800 €	1020 €

Jardin du souvenir :

Emplacement de la plaque	80 €
--------------------------	------

Cavurne :

Concession nouvelle et renouvellement	15 ans	95 €
	30 ans	190 €